



Investing in People

Etude nationale

**Le Financement de la Formation
Professionnelle**

Côte d'Ivoire



This project is funded by
The European Union



A project implemented by
sequa gGmbH

Table de Matière

<u>1. INTRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
<u>2. INFORMATION GENERALE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN COTE D'IVOIRE.....</u>	<u>4</u>
<u>3. FORMATION INITIALE ET SES SOURCES DE FINANCEMENT DANS L'ARTISANAT 4</u>	
<u>4. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET SES SOURCES DE FINANCEMENT DANS L'ARTISANAT.....</u>	<u>5</u>
<u>5. FORMATION POUR DES GROUPES CIBLES SPECIFIQUES (HANDICAPES, CHOMEURS, MINORITES, SECTEUR INFORMEL, ETC.) ET FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR DES ONG OU BAILLEURS DE FONDS.....</u>	<u>5</u>
<u>6. ENQUETE SUR LA PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS L'ARTISANAT.....</u>	<u>5</u>
<u>7. LA FORMATION PROFESSIONNELLE PAR APPRENTISSAGE / PAR ALTERNANCE DANS L'ARTISANAT ET SON FINANCEMENT.....</u>	<u>8</u>

« Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne »

1. Introduction

Dans le cadre du projet RIFA, la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) et la Chambre des Métiers de la Saar ont réalisé une étude sur le financement de la formation professionnelle en Côte d'Ivoire.

Cette étude fait partie d'une série d'études conduites dans les pays partenaires du projet RIFA, notamment au Bénin, au Maroc, au Brésil, au Guatemala, au Salvador et au Honduras. Les résultats des études seront présentés aux autres délégations lors la conférence interrégionale pour permettre un échange de connaissances et de bonnes pratiques puis, une fois enrichis par les informations de la conférence interrégionale, les résultats seront aussi présentés lors de la conférence nationale.

L'étude a été structurée par un questionnaire préparé par bfz, partenaire du projet RIFA.



2. Information générale sur la formation professionnelle en Côte d'Ivoire

La formation professionnelle fait partie du dispositif national d'éducation (éducation formelle). Elle est priorité nationale : 40% du budget national est consacré à l'éducation. Les formations résidentielles aux centres de formation professionnelle sont largement dominantes. Malgré l'importance que joue la formation professionnelle dans l'agenda politique, elle est toujours de fait obsolète ou inadaptée au contexte économique. C'est pourquoi des réformes sont en cours afin d'adapter la formation aux besoins de l'économie nationale.

En revanche, les formations alternatives en partenariat avec le monde économique ne sont ni valorisées ni certifiées par le fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP). Il en est de même pour les formations non formelles ou informelles : elles sont ignorées ou peu valorisées (par exemple l'apprentissage traditionnel ou sur le tas). Les centres de formation appartenant à la CNMCI sont inopérants ou n'existent que de nom. La CNMCI ne dispose pas de moyens financiers pour le financement de la formation des artisans.

Le secteur informel non agricole en Côte d'Ivoire représente 34% des actifs. 41% des actifs sont dans l'agriculture. La participation des personnes travaillant dans l'informel ou dans l'agriculture à la formation professionnelle formelle initiale est marginale voire nulle. Les motifs pour les jeunes de suivre une formation professionnelle est d'acquérir des qualifications pour s'insérer dans la vie active et exercer un métier. Les formations ne sont pas rémunérées, donc les apprentis n'attendent pas de rendement financier (en raison des formations résidentielles).

3. Formation initiale et ses sources de financement dans l'artisanat

6% des élèves commencent une formation professionnelle après l'école. La formation initiale qui se déroule en forme résidentielle est essentiellement financée par le budget public, notamment par le fonds de développement de la formation professionnelle. Le fonds finance également des projets pilote de formation par alternance et par apprentissage ainsi que la construction de centres d'excellence de formation professionnelle. Pourtant, l'essentiel de l'acquisition des qualifications se fait dans le secteur informel et est financé par les artisans et les familles. La raison est l'insuffisance du financement public qui n'assure pas la formation pour tous. Dans tous les cas la subsistance des apprentis est garantie par les familles. Les contributions au fonds de développement de la formation professionnelle des entreprises du secteur privé pour la formation professionnelle initiale se présentent comme une taxe d'apprentissage, s'élevant à 0,4% de la masse salariale.

L'Etat joue un rôle principal dans la formation professionnelle. Le nombre d'autres offreurs de formation professionnelle est marginal. Les avantages liés au financement public de la formation professionnelle sont la continuité de la formation et l'accès égal de tous à la formation. Le désavantage est principalement l'insuffisance des financements pour assurer la formation à tous.

De grandes entreprises et quelques entreprises artisanales offrent aussi une formation initiale pratique en entreprises (non-formelle). Quelques unes d'entre elles payent même une indemnité aux apprentis. Pourtant, comme dans la plupart des cas, la subsistance est garantie par le soutien des parents. Ce mode de formation professionnelle en entreprise est très

avantageux parce qu'il permet à l'entreprise d'avoir une main d'œuvre qualifiée adaptée aux besoins de l'entreprise et permet également d'accroître le nombre de formés malgré le manque de fonds publics.

Pour les apprentis, la formation professionnelle publique est gratuite. Des frais de formation existent seulement chez les rares opérateurs privés. La formation professionnelle organisée par les ONG ou la Fondation AMIGO est aussi gratuite.

4. Formation professionnelle continue et ses sources de financement dans l'artisanat

L'Etat soutient la formation professionnelle continue par une contribution financière aux coûts de formation. Il existe un fonds qui est alimenté par des contributions des entreprises du secteur privé à travers une taxe à la formation professionnelle continue, qui s'élève à 1,2% de la masse salariale.

5. Formation pour des groupes cibles spécifiques (handicapés, chômeurs, minorités, secteur informel, etc.) et Financement de la formation professionnelle par des ONG ou bailleurs de fonds

L'agence d'Etudes et de Promotion d'Emploi (AGEPE) est chargée comme institution publique de soutenir les personnes qui ne sont pas intégrées sur le marché de travail ou qui sont au chômage. Il existe des reconversions sociales par des formations adaptées. La promotion des chômeurs, des personnes avec une formation déficiente ou sans formation professionnelle a très peu de succès.

Il y a aussi quelques ONG qui ont des groupes cibles comme la fondation AMIGO, travaillant avec des adolescents et jeunes qui sont dans l'abandon, la marginalisation, l'alcoolisme, la délinquance, la toxicomanie, la maltraitance, l'isolement et la pauvreté. Les résultats sont mitigés.

Les grands bailleurs de fonds en Côte d'Ivoire sont la France, l'Allemagne, l'Union européenne, la Banque mondiale et la banque africaine de développement. D'autres pays donateurs sont aussi l'Espagne, le Japon et la Norvège, qui investissent notamment dans la formation professionnelle.

6. Enquête sur la problématique du financement de la formation professionnelle dans l'artisanat

Dans le but de bien cerner l'ensemble des besoins en financement dans la formation professionnelle dans l'artisanat, nous nous sommes intéressés aux catégories de public-cible suivantes:

- les entreprises artisanales
- les établissements de formation

Conformément à la conférence du lancement du projet RIFA, 5 corps de métiers ont été retenus pour l'étude relative au financement des formations : la boulangerie, la mécanique auto, la menuiserie, la coiffure et la couture.

Les informations ont été collectées sur un échantillon de 10 communes de la ville d'Abidjan. L'équipe de terrain est composée de 60 étudiants. L'enquête a permis d'interroger au total 80 personnes : Maître artisan, Etablissement scolaire, Organisation professionnelle dans les 5 secteurs retenus (boulangerie 10, couture 20, coiffure 20, menuiserie 15, mécanique auto 15).

a. Profil des entreprises artisanales interrogées

Généralement un homme	85%
Plutôt Ivoirien	68%
Lettré (Scolarisé)	61%
Niveau de base scolaire plutôt primaire	55%
Formation Spécialisée faite majoritairement sur le tas	90%
Majoritairement une expérience de 10 ans	57%
Possède une petite structure	En moyenne 1 à 5 employés
Equipement vétuste mais en état de marche	55%

b. Problèmes auxquels sont confrontées les entreprises artisanales

Problèmes d'équipement	100%
Problèmes de financement	96%
Problèmes d'approvisionnement en matières premières, intrants	90%
Problèmes de perfectionnement dans leur travail	86%
Problèmes de qualité des produits et services offerts aux clients	82%
Problèmes de capacité à satisfaire la demande	75%

c. Problèmes auxquels sont confrontés les dirigeants des établissements de formation professionnelle

Manque de matériels didactiques (outil; salle de formation...)	76%
Vétusté du matériel de travail	48%
Problèmes pédagogiques ou pénurie d'enseignants dans les 5 disciplines	24%
Problèmes financiers	20%
Problème d'installation des élèves formés	80%
Problèmes de maintenance	16%
Matières d'œuvre	20%
Mauvaise organisation de l'enseignement ou du programme	20%

d. Profil des établissements de formation professionnelle

	Vos moyens financiers	Vos moyens humains	Vos moyens matériels	Vos moyens en infrastructures	Vos moyens pédagogiques
Très suffisant					
Suffisant		✓		✓	✓
Insuffisant	✓		✓		
Très insuffisant					

7. La formation professionnelle par apprentissage / par alternance dans l'artisanat et son financement

La formation professionnelle est une double priorité économique et sociale. Elle permet d'assurer la pérennité et le développement des entreprises en préparant le renouvellement et l'enrichissement de leurs compétences et elle favorise l'accès des jeunes à l'emploi. A cet égard, la formation en alternance de type dual dans l'artisanat apparaît comme l'alternative. La formation de type « dual » se fait parallèlement dans l'entreprise et au centre de formation professionnelle. En fonction du principe du système dit dualiste, c'est l'entreprise qui se charge de la formation pratique alors que le centre de formation que l'apprenti fréquente délivre à celui-ci une formation complémentaire.

La caractéristique de ce régime repose sur le fait que l'apprenti acquiert l'expérience professionnelle nécessaire tout en acquérant certaines connaissances et aptitudes. Il garantit donc la formation ; se déroulant dans les mêmes conditions dans lesquelles la profession apprise sera exercée dans la pratique. C'est pourquoi dans l'artisanat, la formation professionnelle par apprentissage ou par alternance a été identifiée comme la meilleure forme de formation. Le secteur de la formation en général est un devoir régalien de l'Etat, de ce fait l'Etat doit apporter le financement nécessaire pour la formation en alternance. Les projets pilotes de la formation professionnelle par apprentissage ou par alternance sont déjà financés par les **pouvoirs publics nationaux régionaux ou locaux** à travers des aides, subventions, allocations de formation, exemptions ou déductions fiscales. Cependant, le secteur de l'artisanat doit en priorité compter des ressources propres pour le financement du secteur en général et de la formation en alternance en particulier.

La Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI) a pour mission de représenter le secteur des métiers auprès des pouvoirs publics; tenir le répertoire des métiers; contribuer à la formation professionnelle; rationaliser l'apprentissage; assurer la promotion des produits artisanaux ; inciter à la création d'entreprises artisanales et aider à la recherche de financement. Due à sa mission, la CNMCI se charge de promouvoir la formation en alternance en Côte d'Ivoire.

Les possibles **modes de financement de la formation en alternance** dans l'artisanat sont les suivants :

- La vente des cartes d'artisan
- Le contrat d'apprentissage
- La contribution financière des apprenants
- L'inscription des artisans au répertoire des métiers
- La taxe d'apprentissage
- Fonds d'appui des partenaires multilatéraux et bilatéraux

Les réformes en cours concernant le code d'artisanat changera les modes de financement de la CNMCI. La chambre aura plus de moyens de s'occuper notamment de la formation professionnelle en alternance. Les **revenus de la CNMCI attendus dans le cadre des réformes** sont :

- La taxe d'importation et d'exportation des produits artisanaux;
- Le registre des métiers;
- Les diplômes d'Artisan et de Maître artisan;
- Les cartes professionnelles d'artisan

- Partenariat avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux

En Côte d'Ivoire, le développement de la formation professionnelle en alternance se heurte cependant à l'insuffisance du nombre d'entreprises artisanales suffisamment équipées pour accueillir des apprentis. Ils souffrent également d'un sévère manque de moyens financiers. Comme la petite enquête sur le terrain à Abidjan l'a relevé, les artisans font face à de nombreux problèmes. L'ensemble des problèmes liés à l'équipement, au financement, à l'approvisionnement en matières premières, au perfectionnement dans leur travail et à la qualité des produits et services offerts aux clients laissera très peu de temps pour former un apprenti. Il/Elle est plutôt intéressé(e) à en tirer le plus d'avantages pour sa propre famille. Il faut alors des conditions propices de la part des artisans pour qu'ils soient à même d'offrir la partie pratique de la formation professionnelle en alternance. Chargée d'organiser l'apprentissage dans l'artisanat en Côte d'Ivoire, la CNMCI est particulièrement concernée par cet enjeu.

Outre les artisans, il faut aussi un appui pour le renforcement des capacités et des compétences de 10 centres de formation, notamment dans la réhabilitation et l'aménagement à cause de la vétusté du matériel de travail de ces centres de formation ainsi que dans la fourniture des matériels didactiques.